

En Rhône-Alpes, en matière de déplacements domicile-travail, la localisation des emplois et des logements joue un rôle symétrique dans la multiplication et l'allongement des navettes constatés depuis 10 ans ; celles-ci passent de 9,7 km à 11,8 km parcourus quotidiennement. Les communes ont tendance à se "spécialiser" entre emploi ou logement. Certains déplacements ne sont que le reflet de choix individuels assumés. D'autres sont contraints, par manque d'emploi ou de logement adaptés aux populations locales. Ainsi les diverses zones rhônalpines sont confrontées à des enjeux à la hauteur des déséquilibres qu'engendre la spécialisation des territoires.

Luc Rigollet
Henri Lavergne

Ce numéro de La Lettre-Analyses est téléchargeable à partir du site Internet www.insee.fr/rhone-alpes, à la rubrique « Publications ».

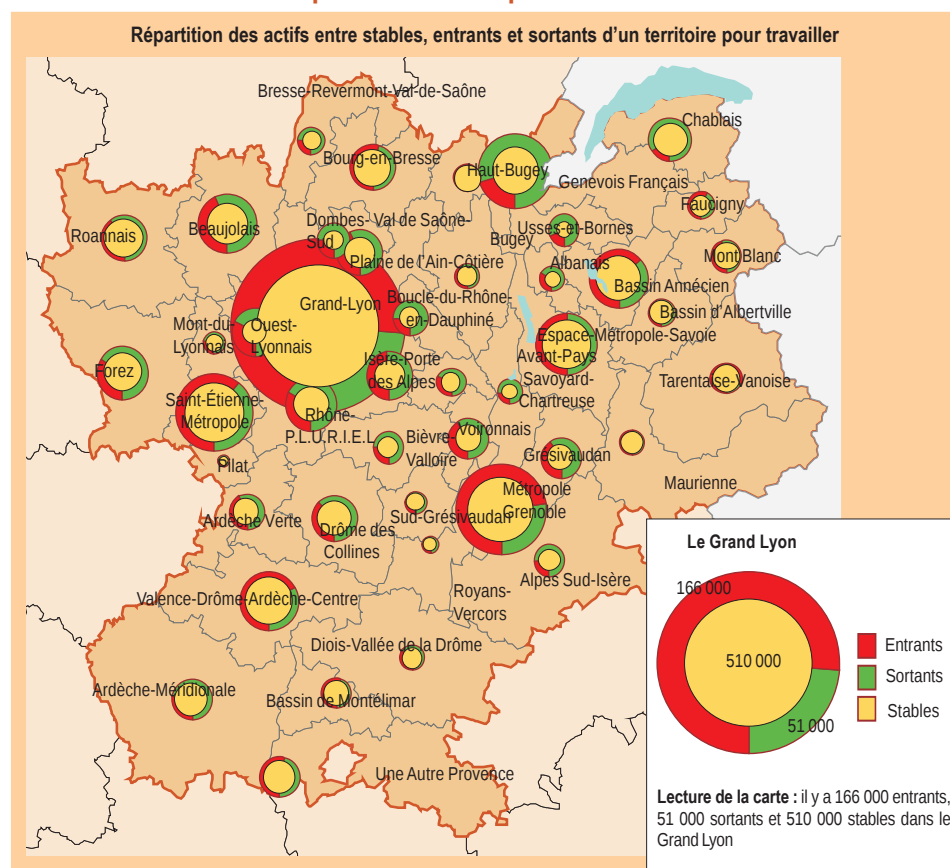
Emploi, logement, navettes domicile-travail : une équation difficile à résoudre

Les logiques et stratégies de localisation des emplois et des logements des actifs occupés ne sont pas toujours coordonnées et les individus ne choisissent pas forcément de travailler (ou non) dans leur commune de résidence. 85 % des communes de la région comptent davantage d'actifs résidents que d'emplois. Mais, à l'inverse, certaines communes comme Lyon concentrent bien davantage d'emplois que d'actifs occupés. Les déplacements domicile-travail qui en découlent sont importants et augmentent dans la région entre 1999 et 2009. La distance moyenne parcourue par les actifs occupés progresse en 10 ans, comme la part des actifs occupés travaillant hors de leur commune.

Cette distance passe de 9,7 km en 1999 à 11,8 km en 2009. Les 26 % d'actifs occupés qui travaillent dans un territoire (ZTRA - zone d'un territoire de projet Rhône-Alpes) différent de celui de leur résidence (22 % en 1999) parcourent à eux seuls 62 % des distances totales parcourues par les actifs de Rhône-Alpes¹ (55 % en 1999). Ces échanges entre ZTRA génèrent de nombreuses questions pour la Région, chargée de l'aménagement du territoire et des transports.

¹ Par convention, seuls les déplacements d'une commune à une autre sont pris en compte.

Les grands pôles d'emploi et le pourtour genevois génèrent les déplacements les plus nombreux



Source : Insee, Recensement de la population 2009

Les emplois existants ne correspondent pas toujours à la catégorie sociale des résidents

Les déplacements domicile-travail sont souvent contraints par le fait que, localement, le nombre d'emplois correspondant à une catégorie sociale est différent du nombre d'actifs de cette même catégorie. Par exemple, le nombre d'emplois de cadres d'une zone peut être supérieur au nombre de cadres résidant dans cette zone ; certains cadres doivent donc "mathématiquement" venir travailler dans ce territoire. À l'inverse, si le nombre de cadres résidents est supérieur au nombre d'emplois, une partie d'entre eux vont nécessairement occuper un emploi correspondant à leur qualification hors de la zone. Dans les deux cas, c'est ce que nous appelons ici l'inadéquation des emplois aux actifs occupés. Si l'adéquation des emplois ne garantit pas de faibles déplacements, l'inadéquation contribue assurément à les rendre plus intenses. Agir pour que le nombre d'actifs et d'emplois par catégorie se correspondent davantage dans une zone permettrait de réduire en partie les déplacements.

Dans les territoires très urbains tels le Grand Lyon, Grenoble-Alpes Métropole et Saint-Étienne Métropole, les emplois sont bien répartis entre les différentes communes. Dans une ZTRA centrée sur un pôle urbain moyen et incluant les zones périphériques, les emplois sont en revanche, bien plus concentrés. Dans la majorité des territoires, cette concentration interne de l'emploi a augmenté entre 1999 et 2009, montrant ainsi que les communes tendent à se spécialiser, dans les logements ou dans les emplois.

Principale zone de la région, le Grand Lyon présente une très grande variété de postes, et la quasi-totalité des actifs résidents pourraient, en principe, y trouver un emploi. Cependant, l'adéquation emplois-actifs n'est pas optimale, puisque, faute de main-d'œuvre résidente correspondant à la qualification des emplois, 17 % des emplois ne sont pas occupés par des habitants de la zone. À l'opposé, 55 % des actifs résidents des Usses et Bornes sont contraints d'aller chercher un emploi dans un autre territoire, alors que seuls 2 % des emplois sont occupés par des actifs qualifiés venant de l'extérieur.

En Rhône-Alpes, l'Espace Métropole Savoie est la zone ayant la meilleure adéquation emplois-actifs, avec moins de 4 % de déficit d'emplois et moins de 4 % de déficit d'actifs correspondant aux qualifications exigées. Le Roannais, le Bassin de Vie de Bourg-en-Bresse et Saint-Étienne Métropole sont dans une situation similaire. Toutefois ces territoires, à l'image des territoires ligériens, enregistrent de nombreuses mobilités non contraintes, mobilités qui ne s'expliquent pas seulement par l'inadéquation entre actifs occupés d'une part et emplois d'autre part.

Les Usses et Bornes, le Pilat, la Dombes Val-de-Saône Sud, l'Avant-Pays Savoyard Chartreuse sont les territoires où l'inadéquation emplois-actifs est la plus forte. Toutes ces zones périurbaines sont en déficit d'emploi. Elles ont connu, ces dernières années, d'importantes mobilités résidentielles, notamment d'actifs occupés.

Les déplacements domicile-travail s'allongent en dix ans quel que soit le type de territoire

Distance parcourue par les actifs résidant ou travaillant en Rhône-Alpes selon le type de territoire en 1999 et 2009

Année 2009 Différents types de territoires	Emplois des territoires				Actifs occupés des territoires			
	Nombre	% d'emploi occupé par des extérieurs	Distance moyenne parcourue (km)	% ¹	Nombre	% d'actifs travaillant à l'extérieur	Distance moyenne parcourue (km)	% ²
Territoires "spécialisés" dans l'emploi	1 206 600	24,1	12,0	63,6	1 029 700	11,1	8,8	42,1
Territoires "spécialisés" dans le logement	450 200	26,1	10,8	59,4	662 800	49,8	14,9	80,0
Territoires "croisement d'actifs"	375 200	27,8	11,8	59,5	419 800	35,4	14,4	70,3
Territoires dits "équilibrés"	431 600	19,2	11,3	53,6	421 100	17,2	11,7	53,9
Territoires dits "isolés"	91 200	10,0	10,6	40,1	96 100	14,6	10,7	43,8
Total	2 554 700	23,7	11,6	59,9	2 629 600	25,8	11,8	61,7

Année 1999 Différents types de territoires	Emplois des territoires				Actifs occupés des territoires			
	Nombre	% d'emploi occupé par des extérieurs	Distance moyenne parcourue (km)	% ¹	Nombre	% d'actifs travaillant à l'extérieur	Distance moyenne parcourue (km)	% ²
Territoires "spécialisés" dans l'emploi	1 177 600	21,1	10,6	59,0	1 026 900	9,6	7,9	36,3
Territoires "spécialisés" dans le logement	425 300	22,4	9,5	57,5	599 700	45,0	12,0	76,2
Territoires "croisement d'actifs"	363 900	23,7	10,1	57,0	399 500	30,5	10,8	63,3
Territoires dits "équilibrés"	418 200	15,5	9,8	50,2	410 900	14,0	9,6	48,0
Territoires dits "isolés"	87 200	9,6	9,8	40,5	91 100	13,4	10,0	43,7
Total	2 472 200	20,4	10,2	56,4	2 528 100	22,1	9,7	55,0

¹ Part des distances parcourues par les résidents extérieurs aux territoires (%) parmi le total des distances parcourues pour occuper les emplois des territoires.

² Part des distances parcourues par les résidents quittant les territoires (%) parmi le total des distances parcourues par les actifs occupés des territoires.

Lecture : en 2009, dans les territoires dits « équilibrés », on parcourt en moyenne 11,3 km pour aller travailler et 53,6 % des distances parcourues pour occuper un emploi dans ces territoires sont le fait de travailleurs qui n'y résident pas. Les actifs occupés de ces territoires parcourent en moyenne 11,7 km pour travailler. 17,2 % d'entre eux travaillent à l'extérieur et ils parcourent à eux seuls 53,9 % de la distance parcourue par l'ensemble des résidents.

Source : Insee, Recensements de la population 1999 et 2009

Du fait de leur relatif enclavement, la Tarentaise-Vanoise, la Maurienne, le Chablais, le Mont Blanc ou le Haut-Bugey, comptent relativement peu de croisement d'actifs de même catégorie sociale. Les échanges avec l'extérieur concernent, pour une grande part, des emplois de saisonniers non résidents. Les actifs résidents occupent sur place les emplois qui leur correspondent. À l'inverse, les territoires de l'Isère Porte-des-Alpes, du Grésivaudan, de l'Ouest Lyonnais, du Voironnais se caractérisent par de nombreux échanges d'actifs avec les territoires voisins, ces derniers n'étant pas contraints par la non-correspondance des qualifications.

Pour l'Isère Porte-des-Alpes, par exemple, 22 000 actifs résidents sur 53 000 travaillent à l'extérieur, tandis que 20 000 emplois locaux sur 51 000 sont occupés par des actifs qui résident à l'extérieur. L'inadéquation de l'emploi en termes de catégorie sociale n'explique qu'une petite part de

Une réflexion européenne : stratégies résidentielles et déplacements pendulaires

La problématique de l'étalement urbain est de plus en plus sensible et génère de nombreuses questions à la fois économiques, sociales mais aussi territoriales ou environnementales. Ces questions se posent de manière d'autant plus pressante pour les Régions qu'elles sont chargées de l'aménagement du territoire et des transports, et surtout qu'elles sont garantes d'un équilibre entre les territoires urbains, périurbains ou ruraux. Je me réjouis que cette problématique soit aujourd'hui au cœur du projet MORECO (MObility and REsidential COsts), co-financé par les fonds INTERREG Espace Alpin, dont l'enjeu est d'identifier les coûts induits par l'allongement des distances entre les lieux de résidence et de travail. Si l'éloignement des centres villes résulte principalement du coût des logements ou de celui du foncier, il ne prend pas ou peu en compte le coût des trajets domicile-travail et de l'accès aux loisirs ou encore aux services. C'est là un enjeu clé pour les collectivités en termes de coûts globaux et d'offre de services.

Porté par l'Agence d'urbanisme de Salzbourg (Autriche), MORECO compte également des partenaires en Allemagne, Italie et Slovaquie. La Région Rhône-Alpes et l'Université Joseph Fourier de Grenoble, en sont les partenaires français. Le territoire d'étude identifié en France concerne particulièrement notre région puisqu'il s'agit du Sillon alpin. Dix sites pilotes ont été sélectionnés de part leur potentiel de densification urbaine autour d'une gare ferroviaire et des forts enjeux qu'ils présentent en termes de déplacements.

C'est avec un vif intérêt que nous accueillons cette contribution réalisée en partenariat avec l'Insee qui apporte un éclairage précieux pour la conduite de nos politiques en matière de transports, d'urbanisme et d'environnement.

Jean-Jack Queyranne

Président de la Région Rhône-Alpes
Ancien Ministre

L'inadéquation des logements occupés et offerts génère des déplacements

Les territoires non-isolés ont tendance à se "spécialiser" dans l'emploi ou le logement

ces échanges, soit environ 6 000 sorties et 4 000 entrées.

En pratique, les déplacements sont plus nombreux que ce qui est rendu nécessaire par la seule inadéquation de l'emploi. D'autres éléments interviennent en effet, qui déterminent ou contraignent les navettes.

De façon symétrique aux emplois, l'inadéquation des logements occupés et offerts dans les différentes zones où travaillent les rhônalpins génèrent des déplacements vers les lieux de résidence. 50 % des actifs qui travaillent dans la zone du Grand Lyon et habitent dans une maison individuelle, résident dans un autre territoire. Ce n'est le cas que de 9 % des actifs qui habitent dans un appartement. Au total, 77 % des actifs résidant à l'extérieur du Grand Lyon et venant y travailler habitent dans une maison individuelle. Ainsi, en considérant que c'est le choix du type de logement qui pousse ces personnes à habiter à l'extérieur, il faudrait construire 63 000 maisons à l'intérieur du Grand Lyon pour satisfaire ce choix (contre seulement 3 000 appartements). Cet exemple "théorique" montre la réelle complexité des enjeux.

D'une manière générale, le fait d'habiter une maison individuelle va de pair avec la mobilité : 33 % des actifs résidant en maison individuelle travaillent dans une ZTRA différente de leur ZTRA d'habitation, contre seulement 19 % des actifs résidant en appartement. Dans tous les territoires, à l'exception du Mont Blanc et de Grenoble-Alpes Métropole, les actifs résidant en maison travaillent plus souvent à l'extérieur de la zone que les actifs résidant en appartement.

Globalement, il manquerait, au niveau régional, environ 120 000 maisons individuelles et 20 000 appartements pour qu'il soit possible et envisageable que les individus résident dans le territoire où ils travaillent, dans des logements de

mêmes caractéristiques. À l'inverse, une politique visant à limiter la construction de maisons individuelles au profit d'appartements risquerait de ne pas permettre aux habitants de résider dans le type de logement qu'ils souhaitent occuper ou peut-être d'allonger encore leurs déplacements.

Les différents territoires de projet de la Région peuvent être classés selon une typologie en cinq types selon les critères suivants : localisation et concentration des emplois, des lieux de résidence, intensité des déplacements domicile-travail.

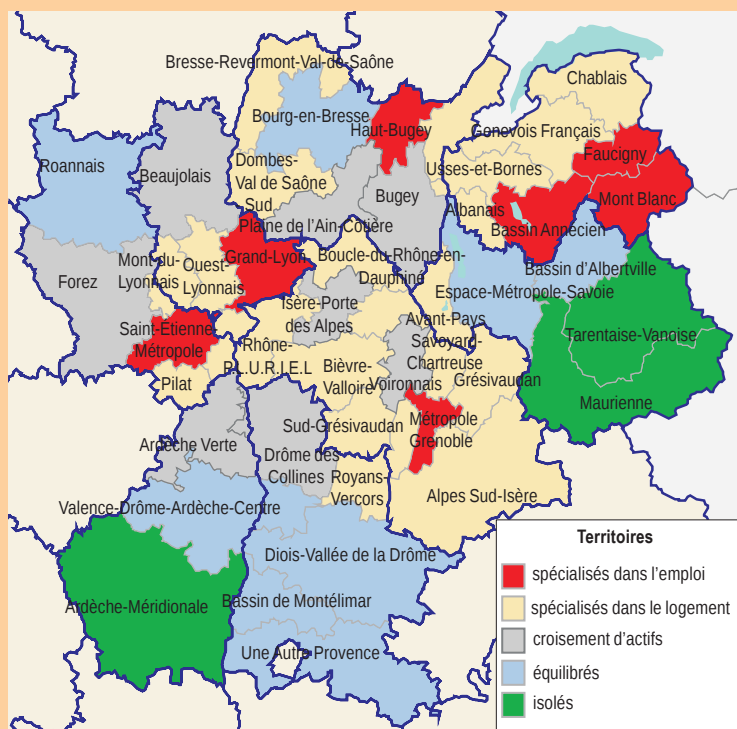
■ Les territoires "spécialisés" dans l'emploi sont ceux du Bassin Annécien, du Faucigny, du Grand Lyon, du Haut-Bugey, du Mont Blanc, de Grenoble-Alpes Métropole, de Saint-Étienne Métropole.

Ils ont un taux de couverture de l'emploi (sur le nombre d'actifs résidents occupés) supérieur à 100 %. Malgré le besoin de main-d'œuvre dans ces territoires, l'intensité des échanges avec l'extérieur (nombre d'entrées et de sorties rapportées aux actifs occupés du territoire) y est plus faible que la moyenne, ceci s'expliquant par l'importance de la population de ces territoires par rapport à celle de leurs voisins. La concentration des emplois de la zone dans un nombre restreint de communes y est également plus faible que la moyenne. C'est le type de territoire où les actifs résidents parcourent les plus faibles distances (8,8 km en moyenne), mais où, en revanche, les actifs occupant les emplois parcourent les distances les plus longues (12,0 km en moyenne). Contrairement aux territoires résidentiels qui les entourent, ces territoires "pôles d'emploi" ne sont pas dépendants économiquement. Toutefois, dans un objectif de développement durable, le rééquilibrage entre les emplois et les logements dans ces zones reste un enjeu fort.

■ Les territoires "spécialisés" dans les logements sont les territoires de l'Albanais, des Alpes Sud-Isère, de Bièvre-Valloire, de Bresse-Revermont-Val-de-Saône, de la Dombes-Val-de-Saône Sud, des Monts du Lyonnais, de l'Ouest Lyonnais, de Rhône PLURIEL, du Sud Grésivaudan, des Usses et Bornes, du Vals du Dauphiné-Nord Isère, de l'Avant-Pays Savoyard Chartreuse, de la Boucle du Rhône en Dauphiné, du Chablais, du Genevois Français, du Pilat, de Royans-Vercors et du Grésivaudan.

Ils ont une vocation résidentielle affirmée et sont relativement peu dotés en emplois, avec une intensité élevée d'échanges, et une assez forte concentration interne des emplois existants. À l'exception du Grésivaudan et de l'Ouest Lyonnais, tous ces territoires enregistrent une progression du déséquilibre entre le nombre d'actifs et le nombre d'emplois sur la période 1999-2009. Cet ensemble de zones est celui où la distance moyenne parcourue par les actifs est la plus importante (14,9 km en moyenne). La création d'emplois présents (ou non) correspondant aux

Cinq profils de territoire pour les déplacements domicile-travail



Source : Insee, Recensements de la population 1999 et 2009

qualifications des actifs résidents pourrait être un enjeu pour ces territoires.

Les actifs "se croisent" en grand nombre dans l'Ardèche Verte, le Beaujolais, le Bugey, la Drôme des Collines, le Forez, l'Isère Porte-des-Alpes, la Plaine de l'Ain-Côtière et le Voironnais.

Pour les territoires caractérisés par une mauvaise adéquation emplois-actifs, les enjeux sont la limitation des déplacements pendulaires et des émissions de CO₂. Les stratégies résidentielles des ménages reposent essentiellement sur le coût des logements et n'intègrent pas ou peu le prix des déplacements ni ceux induits (entretien de la voiture, facture énergétique, empiètement sur les terres agricoles etc.). L'étalement urbain et ses conséquences constituent aujourd'hui un enjeu clé pour les collectivités en termes de qualité de vie, mais aussi de coûts globaux (allongement des réseaux et augmentation de leur coût d'exploitation, élévation de façon plus générale des coûts des services, perte de compétitivité des territoires, baisse de la qualité de vie...). Agir sur les stratégies résidentielles et les comportements de mobilité relève donc pour la Région d'un travail à mener sur plusieurs fronts : celui des représentations ("le train est toujours en retard", "la voiture est gage d'indépendance"), de l'offre

adaptée aux navetteurs (meilleurs horaires, meilleures dessertes et correspondances avec le réseau TC, covoiturage), de l'information (prévenir les retards, informer sur le temps d'attente), de la sensibilisation aux coûts de la mobilité.

Le taux de couverture de l'emploi y est proche de 100 %, mais ces emplois sont très souvent occupés par des actifs qui ne résident pas dans la zone, tandis que les actifs résidents vont occuper des emplois ailleurs. Ceci ne s'explique pas par une forte inadéquation des emplois. Les emplois locaux sont, là aussi, plutôt concentrés dans certaines communes. L'enjeu principal pour ces territoires serait d'arriver à faire occuper une plus grande part des emplois offerts localement par des actifs résidents.

L'ensemble constitué par le Bassin d'Alberville, le Bassin de Montélimar, le Bassin de vie de Bourg-en-Bresse, le Diois-Vallée de la Drôme, l'Espace Métropole Savoie, le Roannais, Une Autre Provence et Valence Drôme Ardèche Centre regroupe **des territoires que l'on peut qualifier d'équilibrés**.

Ils sont relativement autonomes du point de vue des emplois et de la main-d'œuvre. Le taux de couverture de l'emploi y est proche de 100 % et l'intensité des échanges avec les autres zones plutôt faible. Ces échanges ne s'expliquent généralement pas par une mauvaise adéquation de l'emploi ou du logement. L'enjeu principal de ces territoires bien équilibrés est de maintenir un développement endogène.

Les territoires dits "isolés", l'Ardèche Méridionale, la Maurienne et la Tarentaise-Vanoise, comptent parmi les principales zones touristiques de la région. Elles sont très éloignées des pôles d'emploi régionaux et relativement difficiles d'accès par les voies de transport. Les échanges domicile-travail avec l'extérieur sont peu nombreux et augmentent moins qu'ailleurs sur la période 1999-2009. Les distances parcourues par les actifs sont inférieures à la moyenne régionale. L'enjeu pour ces territoires est de maintenir un développement local de l'emploi mais aussi du logement (logement principal hors résidence secondaire), particulièrement important pour les travailleurs saisonniers. L'enclavement de ces territoires leur donne une certaine indépendance, avec ses avantages : moindre sensibilité à la conjoncture économique des territoires voisins, moins grande consommation d'énergie, meilleure qualité de vie ... et ses inconvénients : en cas de perte d'emploi, les actifs peuvent plus difficilement travailler quotidiennement dans un autre territoire.

INSEE Rhône-Alpes

165, rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03
Tél. 04 78 63 28 15
Fax 04 78 63 25 25

Directeur de la publication :
Pascal Oger

Rédacteur en chef :
Thierry Geay

Pour vos demandes d'informations statistiques :

- site www.insee.fr
- n° 0 972 724 000 (lundi au vendredi de 9h à 17h)
- message à insee-contact@insee.fr

Imprimeur : Graphiscann

Dépôt légal n° 1004, juin 2013

© INSEE 2013 - ISSN 1763-7775

Pour en savoir plus

- "Déplacements dans la Loire : les distances parcourues augmentent davantage que dans le reste de Rhône-Alpes", Insee Rhône-Alpes, *La Lettre Analyses* n° 166, mars 2012.

- "Les navettes domicile-travail s'allongent, les transports en commun gagnent du terrain", Insee Rhône-Alpes, *La Lettre Analyses* n° 141, avril 2011.
- "Grand Sud-Est : sept types de vulnérabilité des territoires en cas de contraintes aux déplacements", Insee Rhône-Alpes, *La Lettre Analyses* n° 140, mars 2011.